

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Délibération n°2023/043

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 17 mars 2023 - Affichage du : 17 mars 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

Mme Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
Tarifs 2023**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune étudie les demandes des usagers dans le cadre de projet de réhabilitation de bâtiments dans des secteurs où l'assainissement est non-collectif. La Commune fait appel dès lors à un prestataire qui lui transmet un avis sur les demandes.

Monsieur le Maire indique que cette prestation est facturée aux usagers et présente ces tarifs pour l'année 2023 qui restent inchangés par rapport à l'année 2022 :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE HT (TVA 10%)
Contrôle de bon fonctionnement	
Intervention ponctuelle programmée à l'avance	200.00 €
Intervention ponctuelle en urgence	300.00 €
Intervention groupée (mini 10 installations) programmée à l'avance	150.00 €
Contrôle de conception	
Avis délivré pour certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou demande ponctuelle	200.00 €
Avis supplémentaire	80.00 €
Contrôle de réalisation	
Visite in situ, rédaction rapport	200.00 €
Visite supplémentaire (contre-visite en cas de modifications à apporter)	100.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les tarifs de prestations de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) visés ci-dessus et tels qui seront refacturés aux usagers à compter du 1^{er} mai 2023 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'exploitation 2023 du Budget Eau et Assainissement ;

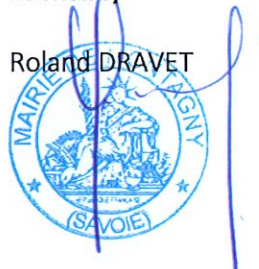
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 30 MARS 2023*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.